



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 04794

Numéro SIREN : 790 202 857

Nom ou dénomination : CAEC AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2014 sous le numéro de dépôt 14838

2012 8 h 70h



CABINET BÉTHUS

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le - 4 SEP. 2014

sous le N°...A4...838

CAEC AUDIT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 euros
Siège Social : 27 Avenue de l'Ile de France
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
RCS BORDEAUX 790 202 857**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur la transformation de la Société
CAEC AUDIT
Société à Responsabilité Limitée
en Société par Actions Simplifiée**

Jean-François BÉTHUS

Commissaire aux comptes - Membre de la compagnie régionale d'Agen

1/3

4 place du marché - 47200 Marmande - Tél 05 53 83 45 82 - Fax 05 53 83 68 81 - info@cabinet-bethus.fr

Greffé du Tribunal de Commerce de Bordeaux : dépôt N°14838 en date du 04/09/2014

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 euros
Siège Social : 27 Avenue de l'Île de France
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
RCS BORDEAUX 790 202 857**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur la transformation de la Société
CAEC AUDIT
Société à Responsabilité Limitée
en Société par Actions Simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 10 juin 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse est la suivante :

- ✓ La société a pour objet social l'exercice de la profession du commissaire aux comptes.
- ✓ La société est créée depuis décembre 2012 et elle clôture ses comptes au 30 septembre de chaque année. Elle a donc à ce jour clôturé son 1^{er} exercice : le 30 septembre 2013.

- ✓ Le capital social de la société est de 10 000 €.
- ✓ La société est administrée par 3 co-gérants et elle ne dispose pas de salarié au 30/09/2013.
- ✓ La situation nette de la société au 30 septembre 2013 s'établit à 13 644 € avant affectation du bénéfice.
- ✓ Sur le premier exercice d'activité de 9 mois, le niveau de chiffre d'affaires s'établit à 29 800 € HT
- ✓ Les autres charges d'exploitation (autres achats, charges externes, impôts et taxes et amortissements) s'élèvent à 25 513 €. Le résultat d'exploitation de la société s'élève donc à 4 286 €. Compte tenu de ce résultat, la société a constaté un impôt sur les bénéfices de 643 €.
- ✓ Les comptes annuels de l'exercice 2013 font donc apparaître un bénéfice net comptable de 3 643 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice jusqu'à la date de notre rapport, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance au profit d'associés ou de tiers.

Fait à Marmande,
Le 20 juin 2014

Pour le Cabinet BETHUS
Commissaire à la transformation

Jean-François BETHUS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen